



Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Assemblée générale annuelle 2018

Ordre du jour

Mot de bienvenue et présentations

Marilyn Quinn
Présidente, conseil des fiduciaires du RRSPNB

Résultats actuariels de 2017

Yves Plourde
Vice-président, Morneau Shepell

Un examen du RRSPNB

Leonard-Lee White
Vice-président, conseil des fiduciaires du RRSPNB et participant au régime

Compte rendu de Vestcor
gestionnaire de placement et administrateur du régime

John Sinclair
Président et chef de la direction, Vestcor

Période de questions

Dirigée par Susie Proulx-Daigle
Fiduciaire, conseil des fiduciaires du RRSPNB et participant au régime

Conclusions

BIENVENUE

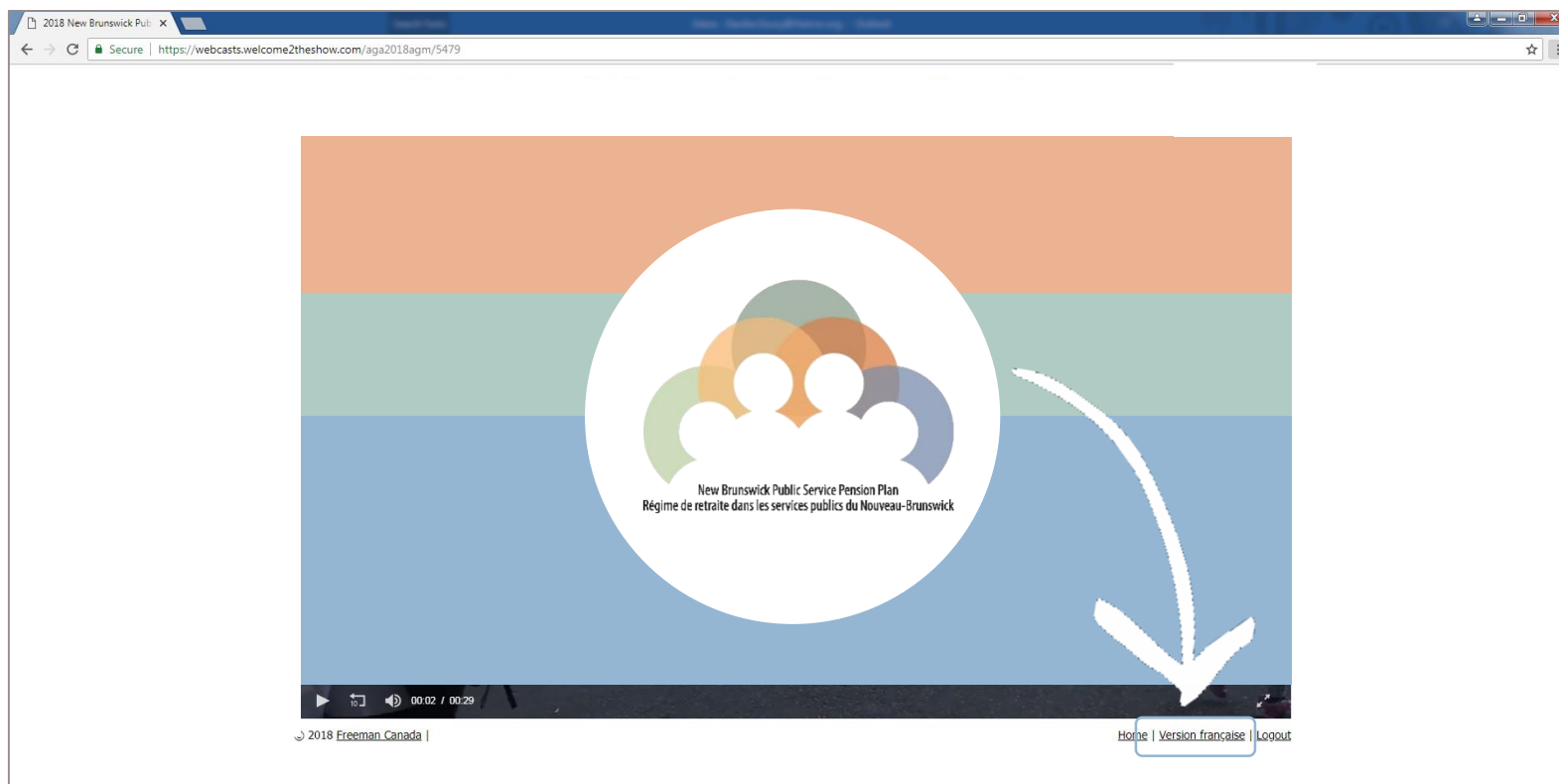
à

L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE

2018



Pour sélectionner la **langue de votre choix**,
cliquez sur le bouton indiqué ci-dessous :



Régime de retraite dans x

Secure | https://vestcor.org/fr/plans/regime-de-retraite-dans-les-services-publics-du-nouveau-brunswick/

VESTCOR

Que cherchez-vous? EN

NOTRE ORGANISATION ▾ PENSIONS ▾ AVANTAGES SOCIAUX ▾ PLACEMENTS PUBLICATIONS RESSOURCES CONTACTEZ-NOUS

ACCUEIL / LES PENSIONS / RÉGIME DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGIME DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Contenu pour participants: **EMPLOYÉS ACTIFS** RETRAITÉS

En tant que participant actif du RRSPNB, vous trouverez de l'information et des ressources utiles concernant votre régime dans cette section.

Le RRSPNB compte 37 000 participants actifs, inactifs ou retraités d'une variété d'employeurs de la province.

Le RRSPNB de même que le RPENB sont copropriétaires de la Société [Vestcor](#).

 New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau Brunswick

DERNIÈRES ACTUALITÉS ET INFORMATION +

LIVRETS +

FORMULAIRES DE DEMANDE +

CALCULATEURS

Pour obtenir une **estimation de pension** non officielle ou une **estimation de rachat de service**, accédez à nos [calculateurs en ligne](#).

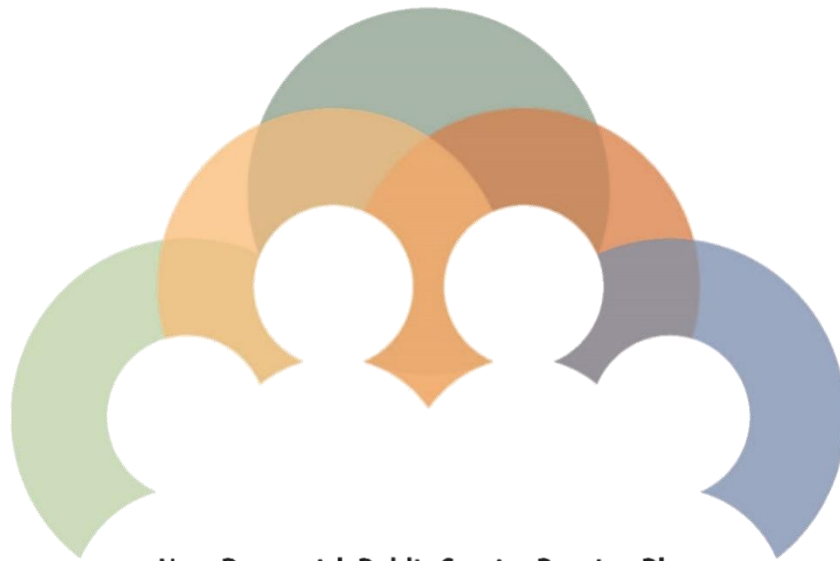
VIDÉO SUR LE RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS

Vous aurez droit à une introduction générale de votre régime à risques partagés.

[Vous avez une question ?](#)

www.vestcor.org/RRSPNB





New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Gouvernement provincial

Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du
Nouveau-Brunswick

Section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en
électricité

Syndicat Canadien de la fonction publique



Régime de retraite dans les services publics du N.-B.

Assemblée générale annuelle

Sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2018

Yves Plourde, Vice-président

Le 6 septembre 2018



Succès des entreprises. Mieux-être des gens.

Ordre du jour

- Faits saillants de l'évaluation de la politique de financement
 - Résumé de la participation
 - Actifs au régime
 - Principales hypothèses économiques
 - Niveau de provisionnement
 - Coût normal et cotisations excédentaires
 - Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans
- Résultats de la gestion des risques
- Ajustement au coût de la vie et réductions pour retraite anticipée

Évaluation de la politique de financement

– Résumé de la participation

	1 ^{er} janvier 2018
Participants actifs	
• Nombre	18 010
• Salaire moyen	69 633 \$
• Âge moyen	46,8 ans
• Service reconnu moyen	12,5 ans
Participants avec pension acquise différée	
• Nombre	3 842
• Âge moyen	47,3 ans
Retraités et survivants	
• Nombre	16 099
• Âge moyen	71,3 ans
• Pension viagère annuelle moyenne	21 239 \$
• Prestation de raccordement annuelle moyenne	8 412 \$

Évaluation de la politique de financement

– Rapprochement des éléments de l'actif

(en M \$)	2017	2016
Valeur marchande au 1 ^{er} janvier	7 241,0 \$	6 926,7 \$
Plus:		
• Cotisations des participants	97,3 \$	97,1 \$
• Cotisations des employeurs	146,5 \$	145,3 \$
• Revenu de placement (incluant gains/pertes nettes en capital)	559,2 \$	450,1 \$
Moins:		
• Prestations et remboursements	(378,0 \$)	(364,5 \$)
• Dépenses	(14,0 \$)	(13,7 \$)
Valeur marchande au 31 décembre	7 652,0 \$	7 241,0 \$
Rendement des placements (avant dépenses)	7,81 %	6,58 %

Évaluation de la politique de financement – D'où provient chaque 1\$ de pension payable?

0,20\$ provient
des cotisations



0,80\$ provient du
rendement sur
les investissements

**À un taux de 6,0 % de rendement
sur les investissements**

Évaluation de la politique de financement

– Hypothèses économiques principales

Item	1 ^{er} janvier 2018
Taux d'actualisation	4,75 % par année
Inflation	2,25 % par année
Ajustements au coût de la vie futurs	Non inclus dans la provision actuarielle avant d'avoir été accordé par les fiduciaires

- Bien que nous utilisions un taux de 4,75 % par année pour actualiser les flux monétaires futurs, nous estimons que la caisse du régime va gagner en moyenne 5,9 % par année sur les 20 prochaines années
 - Le taux d'actualisation est très conservateur
 - Le rendement des placements en excédent de 4,75 % par année sera utilisé pour sécuriser davantage les prestations de pension et donner des ajustements au coût de la vie

Évaluation de la politique de financement

– Niveau de provisionnement

	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2017
	En M \$	En M \$
A. Valeur marchande de l'actif	7 652,0 \$	7 241,0 \$
B. Provision actuarielle de la politique de financement	6 831,0 \$	6 656,1 \$
• Participants actifs	2 297,4 \$	
• Retraités et survivants	4 303,6 \$	
• Participants avec pension acquise différée et remboursements en suspens	230,0 \$	
C. Excédent (Déficit actuariel) [A. – B.]	821,0 \$	584,9 \$
D. Coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison [A. / B.]	112,0 %	108,8 %

Évaluation de la politique de financement

– Coût normal et cotisations excédentaires

Item	Année suivant le 1 ^{er} janvier 2018	
	En M \$	% du salaire
A. Coût normal total	149,4 \$	12,40 %
B. Cotisations des participants	99,4 \$	8,25 %
C. Cotisations des employeurs	150,5 \$	12,50 %
D. Cotisations totales en excédent du coût normal [B. + C. – A.]	100,5 \$	8,35 %
Valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années	1 215,8 M\$	

Évaluation de la politique de financement

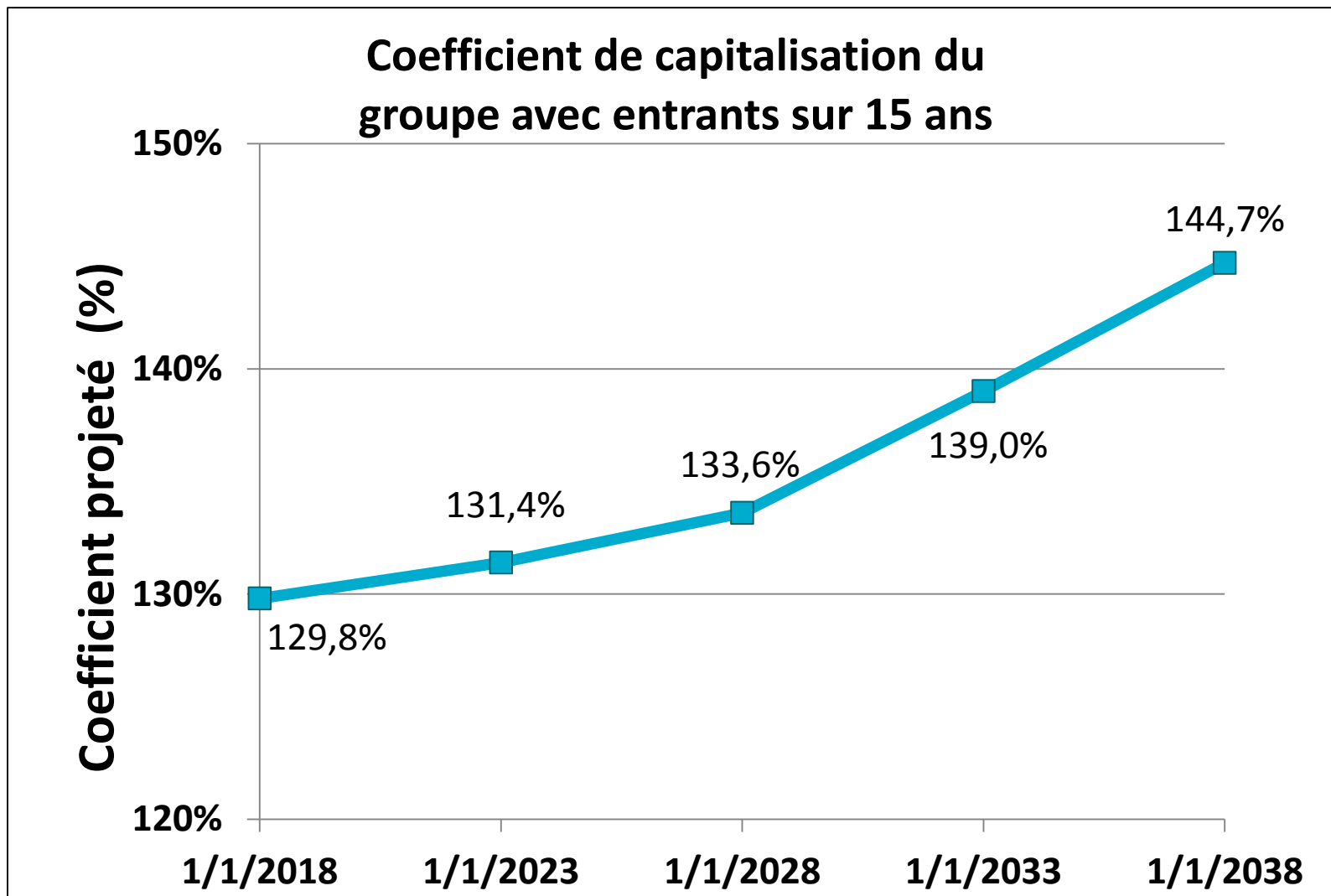
– Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

Item	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2017
A. Valeur marchande de l'actif	7 652,0 M\$	7 241,0 M\$
B. Valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années	1 215,8 M\$	1 210,1 M\$
C. Total de l'actif et de la valeur actualisée des cotisations excédentaires [A. + B.]	8 867,8 M\$	8 451,1 M\$
D. Provision actuarielle de la politique de financement	6 831,0 M\$	6 656,1 M\$
E. Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans [C./D.]	129,8 %	127,0 %

Résultats de la gestion des risques

Objectifs principaux de gestion des risques	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2017
Objectif principal de gestion des risques Probabilité que les prestations de base ne seront pas réduites sur les 20 prochaines années (Doit être à un niveau d'au moins 97,5 % afin de pouvoir accorder des ajustements au coût de la vie)	98,95 %	98,30 %
Objectif secondaire de gestion des risques Ajustements au coût de la vie moyens au cours des 20 prochaines années (Le but selon la législation est d'excéder 75 % de l'IPC)	86,3 % de l'IPC	82,3 % de l'IPC

Projection du coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans



Ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2019

- Ajustement au coût de la vie accordé au 1^{er} janvier 2019

Hausse de l'indice des prix à la consommation (inflation) pour l'ajustement au 1 ^{er} janvier 2019	1,88 %
Coût de l'ajustement au coût de la vie de 1,88 %:	121,6 M\$
• Participants actifs	43,2 M\$
• Retraités et survivants	74,1 M\$
• Participants avec pension acquise différée	4,3 M\$

- **Le conseil des fiduciaires a accordé un ajustement au coût de la vie de 1,88 % appliqué au 1^{er} janvier 2019**

Impact de l'ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2019 pour un nouveau retraité

- Exemple d'impact pour un nouveau retraité :

A. Pension annuelle assumée d'un nouveau retraité Salaire assumé à la retraite d'environ 68 000 \$, 30 années de service et une retraite à l'âge de 60 ans au 1 ^{er} janvier 2018	37 000 \$ par année
B. Impact de l'ajustement au coût de la vie de 1,88 % [0,0188 x A.]	696 \$
C. Pension annuelle à partir du 1 ^{er} janvier 2019 [A. + B.]	37 696 \$ par année

Note : Les montants de pension indiqués comprennent la pension viagère ainsi que la prestation de rattachement payable jusqu'à l'âge de 65 ans.

Impact de l'ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2019 pour un participant actif

- Exemple d'impact sur un participant actif typique

	Pension accumulée avant le 1 ^{er} janvier 2014	Pension accumulée à compter du 1 ^{er} janvier 2014
A. Pension accumulée d'un participant actif typique au 1 ^{er} janvier 2018 58 ans et 25 années de service au 1 ^{er} janvier 2018	25 000 \$ par année	5 000 \$ par année
B. Impact de l'ajustement au coût de la vie accordé au 1 ^{er} janvier 2019 de 1,88 % [0,0188 x A.]	470 \$	94 \$
C. Accumulation de la pension pour l'année 2018 [0,02 x 69 000 \$] Salaire assumé en 2018 de 69 000 \$	s/o	1 380 \$
D. Pension accumulée au 1 ^{er} janvier 2019 [A. + B. + C.] 59 ans et 26 années de service au 1 ^{er} janvier 2019	25 470 \$ par année	6 474 \$ par année

Note : Les montants de pension indiqués comprennent la pension viagère ainsi que la prestation de rattachement payable jusqu'à l'âge de 65 ans.

Impact des réductions pour retraite anticipée

- Participant actif typique se retire au 1^{er} janvier 2019 :

	Pension accumulée avant le 1 ^{er} janvier 2014	Pension accumulée à compter du 1 ^{er} janvier 2014	Total
A. Pension accumulée de notre participant actif typique au 1 ^{er} janvier 2019 59 ans et 26 années de service au 1 ^{er} janvier 2019	25 470 \$ par année	6 474 \$ par année	31 944 \$ par année
B. Réductions pour retraite anticipée Retraite assumée à l'âge de 59 ans	3 % par année que la pension débute avant l'âge de 60 ans 1 année anticipée : Réduction de 3 %	5 % par année que la pension débute avant l'âge de 65 ans 6 années anticipées : Réduction de 30 %	
C. Impact de la réduction pour retraite anticipée	Moins 764 \$ (3 % x 25 470\$)	Moins 1 942 \$ (30 % x 6 474\$)	Moins 2 706 \$
D. Pension payable à partir du 1 ^{er} janvier 2019 [A. - C.] 59 ans et 26 années de service au 1 ^{er} janvier 2019	24 706 \$ par année	4 532 \$ par année	29 238 \$ par année

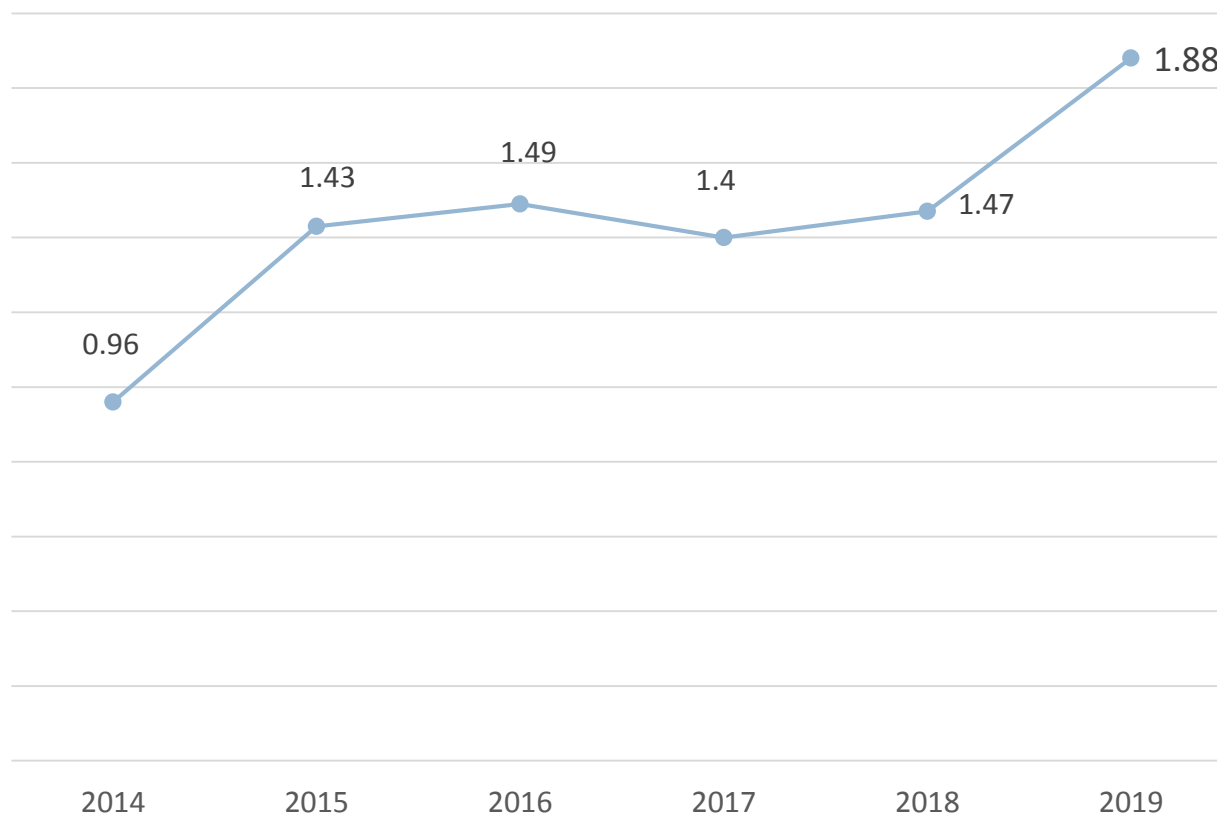
Note : Les montants de pension indiqués comprennent la pension viagère ainsi que la prestation de rattachement payable jusqu'à l'âge de 65 ans.

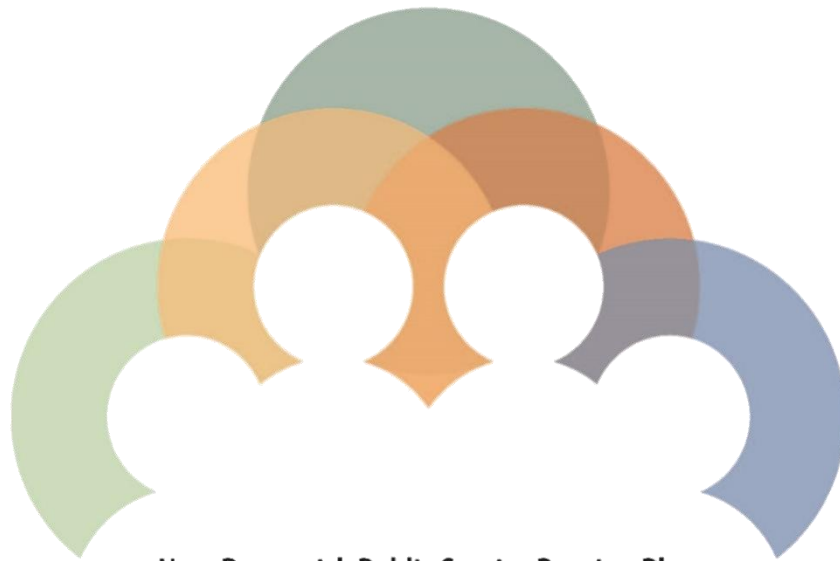


Succès des entreprises. Mieux-être des gens.

Merci!

Ajustement au coût de la vie





New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick



4 ans de régime à risques partagés

Récapitulatif du Régime de retraite dans les
services publics du Nouveau-Brunswick
(RRSPNB)

Objectif principal

- Offrir une pension sûre et durable aux participants au régime au moment de leur retraite en fonction de leur participation en tant qu'employés.
- Adopter une approche de gestion axée sur le risque en procurant un degré de certitude élevé à l'égard des cotisations et des prestations de retraite.



Principales caractéristiques

- Particulièrement ciblé sur la sécurité des prestations de base
- Des tests stricts de gestion des risques chaque année
- Des lignes directrices claires relatives au financement
 - Des cotisations
 - Des prestations versées
 - Une indexation conditionnelle (rajustement au coût de la vie)
- Une bonne politique de placement
- Une communication claire et cohérente aux participants



Législation

- La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick et ses règlements connexes (LPP)
 - Les régimes de pension à risques partagés (2e partie)
- La *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et ses règlements connexes (LIR)



Documents constitutifs

- Le texte du régime
- La politique de financement
- La politique de placement



Documents constitutifs

- Ils constituent la responsabilité des parties constitutives du Régime, qui les ont élaborés :
 - la province, représenté par le ministre des Finances;
 - les syndicats, énumérés à l'Annexe C du protocole d'entente disponible sur Vestcor.org/RRSPNB
- Ils sont déposés et surveillés par le surintendant des pensions (FCNB), Agence du revenu du Canada.



Gouvernance

- Conseil des fiduciaires du RRSPNB
- Fiduciaires nommés par les parties constitutives en vertu des dispositions du Régime
- Responsabilités :
 - gérer le RRSPNB conformément aux dispositions législatives et aux documents constitutifs;
 - élaborer la politique de placement avec le soutien du gestionnaire de fonds, responsable de sa mise en œuvre.



Gestion du Régime

Les fiduciaires :

- ont nommé Vestcor Inc. comme gestionnaire de fonds de pension et administrateur du Régime;
- ont approuvé la politique de placement et l'examine tous les ans;
- accordent un rajustement au coût de la vie, dans la mesure de la politique de financement;
- surveillent les activités du gestionnaire de fonds de pension et de l'administrateur du Régime, ainsi que les résultats obtenus.



À propos de Vestcor Inc.

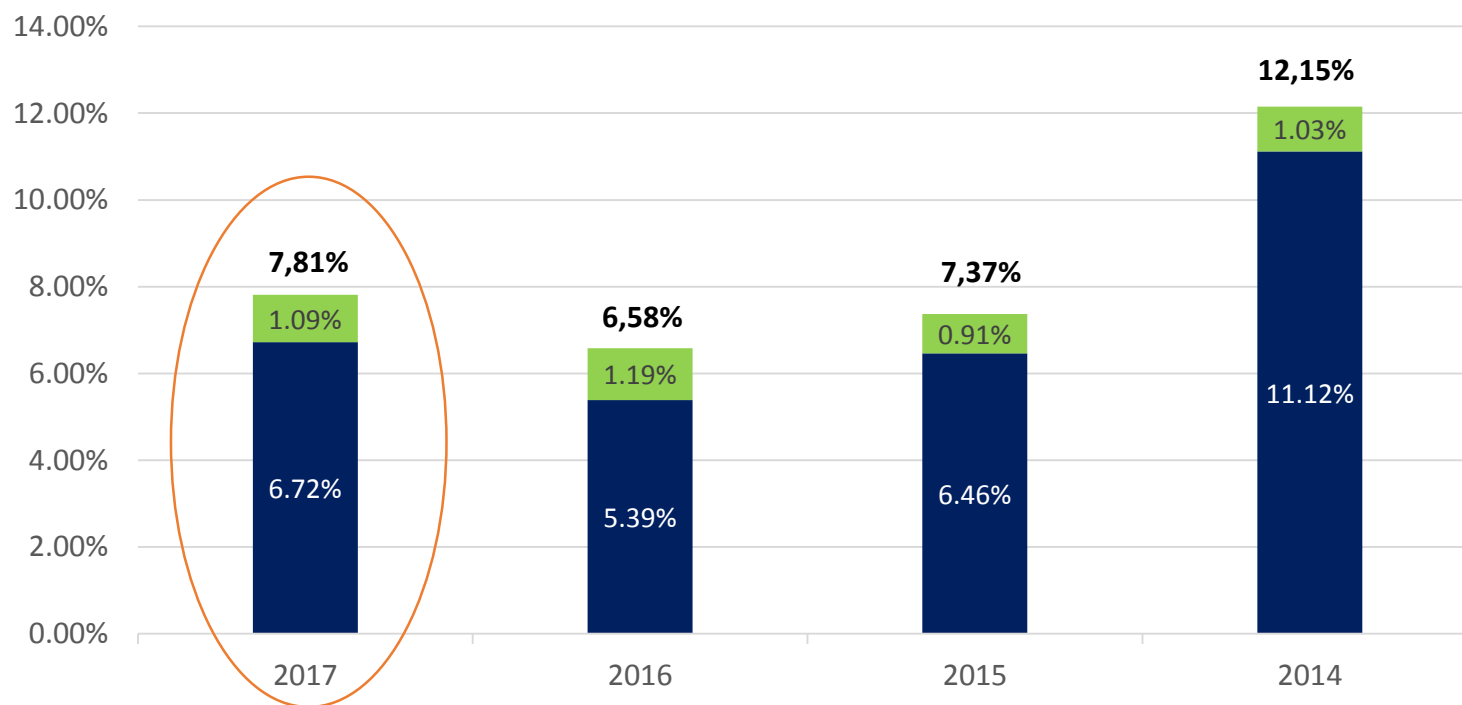
- Propriété conjointe du RRSPNB et du RPENB par entremise de la Société Vestcor;
- conseil d'administration indépendant, expérimenté et fort de ses connaissances;
- veille à ce que des cabinets comptables nationaux externes effectuent chaque année des vérifications, notamment des états financiers, des rapports sur le rendement, des vérifications externes menées auprès des entreprises;
- publie un rapport annuel détaillé reprenant les informations et les communications importantes.

Lignes directrices en matière de gestion des placements

- Les placements doivent respecter la politique de placement du conseil d'administration.
- Le portefeuille de placements doit atteindre chaque année les objectifs de gestion des risques.
- Le portefeuille est :
 - conçu pour éviter des risques de placement inutiles et une volatilité excessive du marché sur de plus **courtes périodes**;
 - censé, à **moyen terme**, procurer des taux de rendement supérieurs à ceux obtenus à l'aide d'une gestion passive du portefeuille cible;
 - ciblé pour offrir une contribution à valeur ajoutée (gestion active) basée sur une **moyenne mobile de quatre ans**.

Rendement des placements

Rendement des placements (brut)

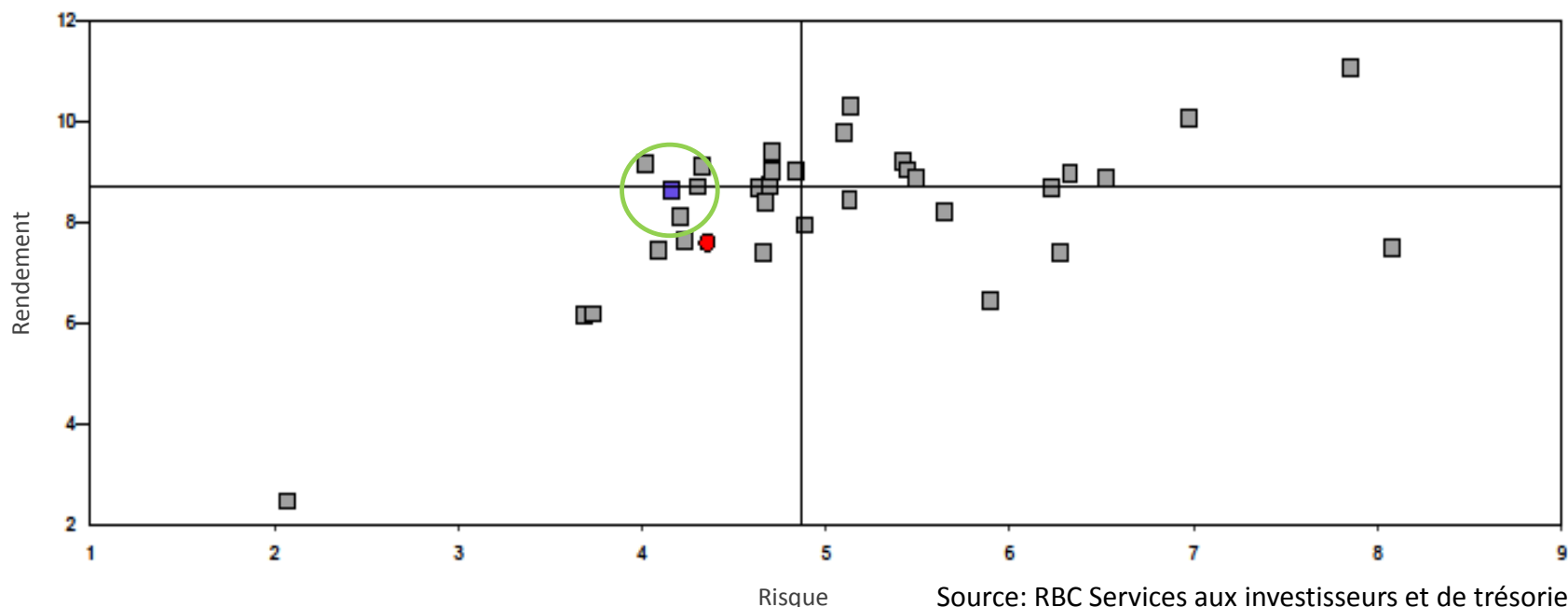


■ Rendement à valeur ajoutée (supérieur à l'indice de référence de la politique de placement)

■ Rendement prévu par la politique de placement

Solide rendement à long terme en matière de rendement et de risque

Analyse des risques et profits – 4 années terminées le 31 décembre 2017

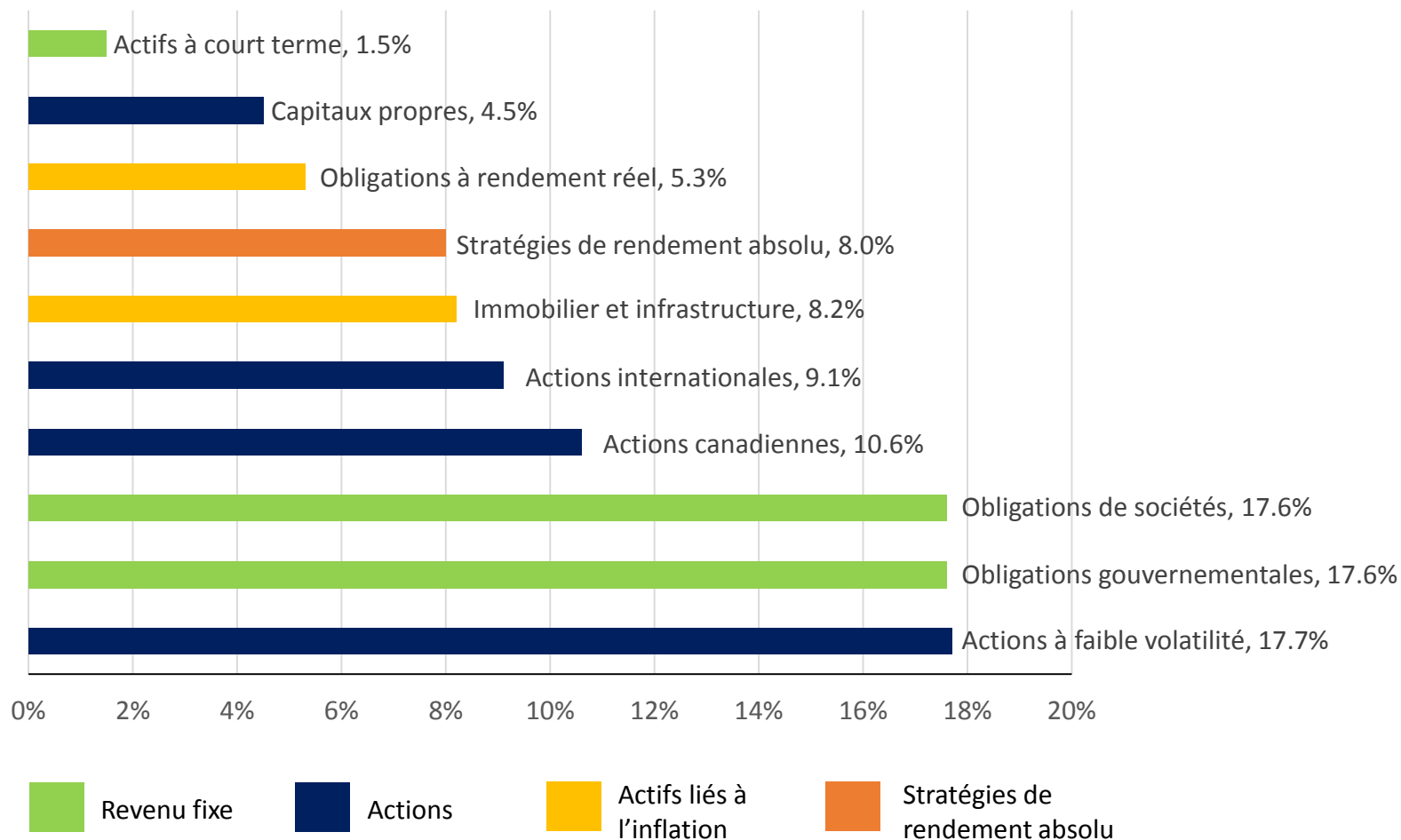


	Risque de variabilité	Redement brut (p.a.)
Médiane de la RBCSIT	4,86 %	8,71 %
Fonds de Vestcor	4,16 %	8,66 %
RRSPNB	4,01 %	8,45 %

1. Le risque annualisé peu élevé répond aux exigences réglementaires du Régime de pension à risques partagés.
2. Rendement élevé comparativement à d'autres régimes de pension.

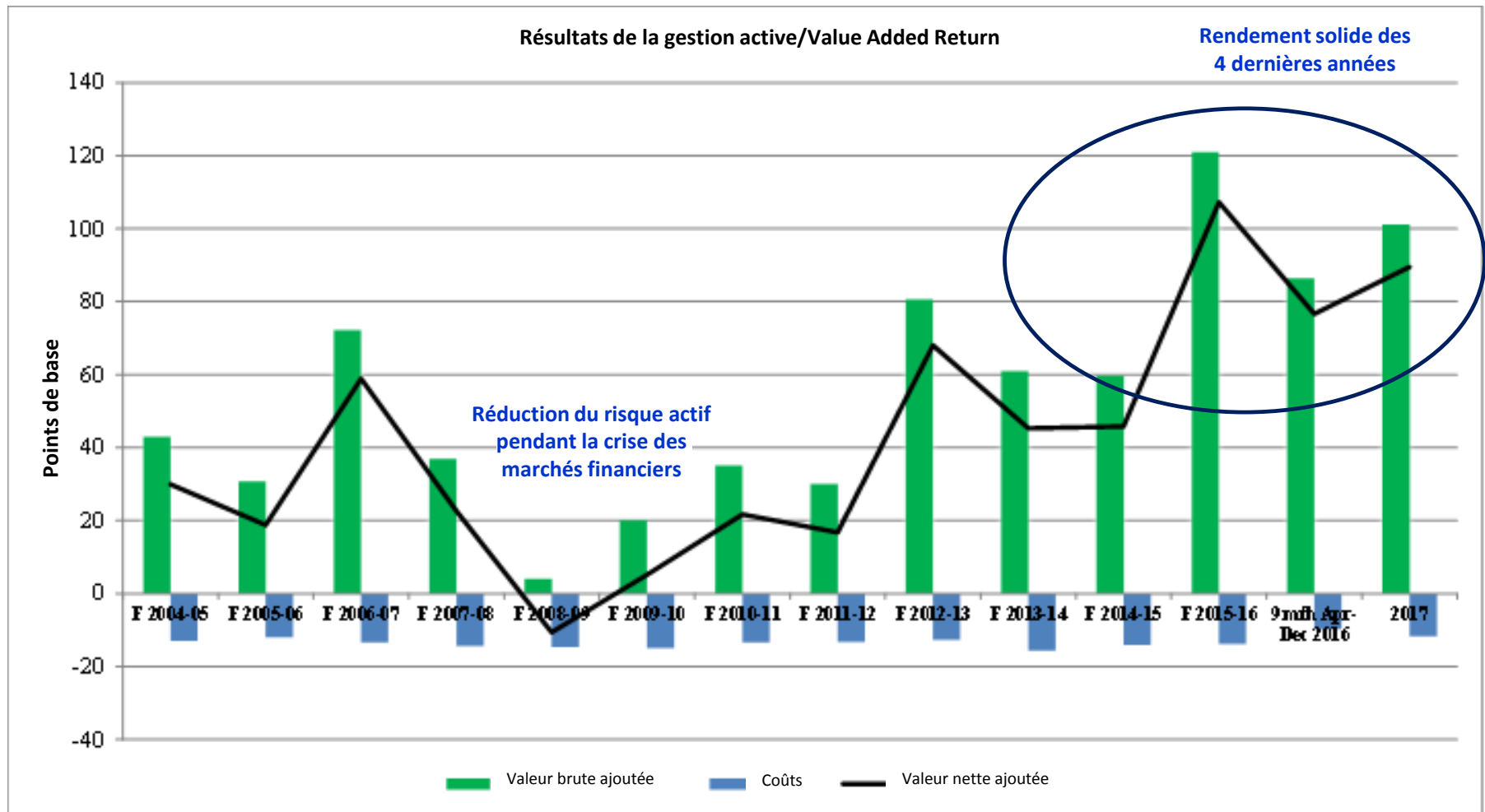
Composition de l'actif

au 31 décembre 2017



Valeur à long terme vs références

- La gestion active de placements a ajouté une valeur considérable par rapport à la référence de la politique de placement du client, avec un ratio des dépenses décroissant.



Rendements – En chiffres

	2017	2016	2015	2014
Revenu de placement net	559,20 \$	450,10 \$	481,20 \$	718,10 \$
Rendement approximatif de la politique de placement	489,94 \$	377,30 \$	430,48 \$	667,15 \$
Rendement approximatif de la gestion active de Vestcor	69,26 \$	72,80 \$	50,72 \$	50,95 \$

millions de dollars

- Le rendement de la gestion active équivaut aux versements de pension annuelle moyenne à 2 336 * participants.

*Selon une pension annuelle moyenne versée en 2017.

Gestionnaire de placements peu coûteux

- Le ratio des frais de gestion très peu élevé a baissé au cours du temps et se situe pour le moment à environ 12 points de base (pdb) ou 0,12 %.

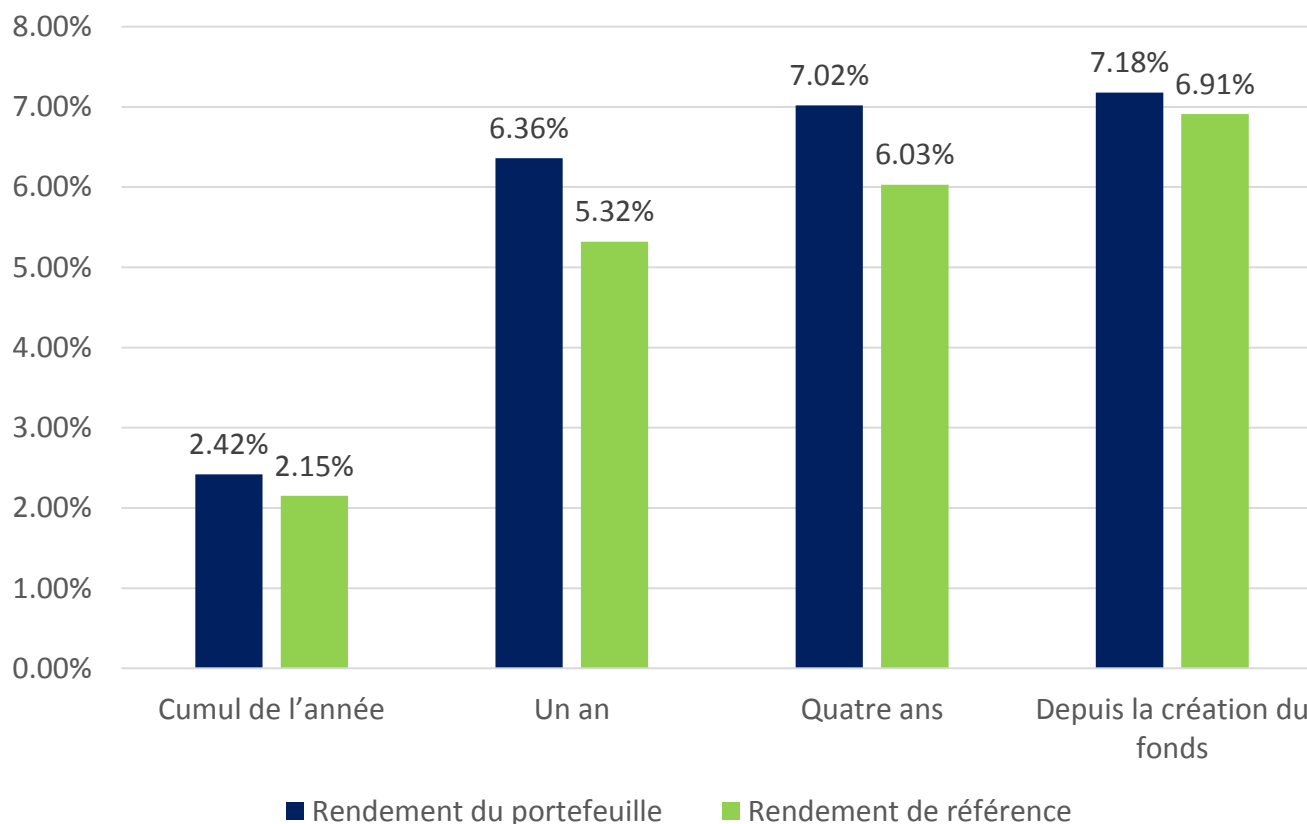
Indicative Investment Related Fees Paid for Institutional Asset Management - Total Funds Canada*

	Tous les Fonds	AUM < \$250 million	AUM > \$1 billion
Gestion active d'investissements équilibrés	63,6	38,0	20,0
Comptabilité	4,4	19,9	0,7
Frais juridiques	1,6	2,0	1,8
Tenue des dossiers	4,5	12,6	1,5
Administration	14,9	47,4	6,4
Service de fiducie et de garde	<u>5,7</u>	<u>8,5</u>	<u>6,3</u>
Total des frais de gestionnaire à l'externe (pdb)	94,7	128,4	36,7

*Source: 2017 Canadian Institutional Investors Survey - Greenwich Associates February, 2018

Bilan à mi-année – *en date du 30 juin 2018*

- Juste valeur des actifs au 30 juin 2018 \$ 7,744 milliards
- Augmentation provenant de la JV au 31 décembre 2017 \$ 105 million



Services d'administration

- Administration des pensions – Offre au quotidien des services d'administration de régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés.
- Services aux membres – Fournit un soutien à la clientèle, plus précisément aux :
 - participants actifs, ayant différé leur pension et aux retraités;
 - conjoints survivants et aux bénéficiaires;
 - Employeurs.
- Services de soutien aux conseils – Offre un soutien pour la gouvernance et une expertise en matière des meilleures pratiques aux conseils de clients des régimes de pension.

Services d'administration

- Économiques en comparaison aux pairs;
- évaluation régulière de la satisfaction de la clientèle (services offerts aux participants du régime);
- Introduit un nouveau site Web, pour apporter une valeur ajoutée et faciliter l'accès des participants et des employeurs à l'information;
- lancement d'un nouveau calculateur d'estimation de la pension, pour des estimations plus précises et un processus d'estimation amélioré;
- importante modernisation du système en cours, pour de futures économies, une prestation des services dans de meilleurs délais, une sécurité et une fiabilité accrues à long terme.



Merci!

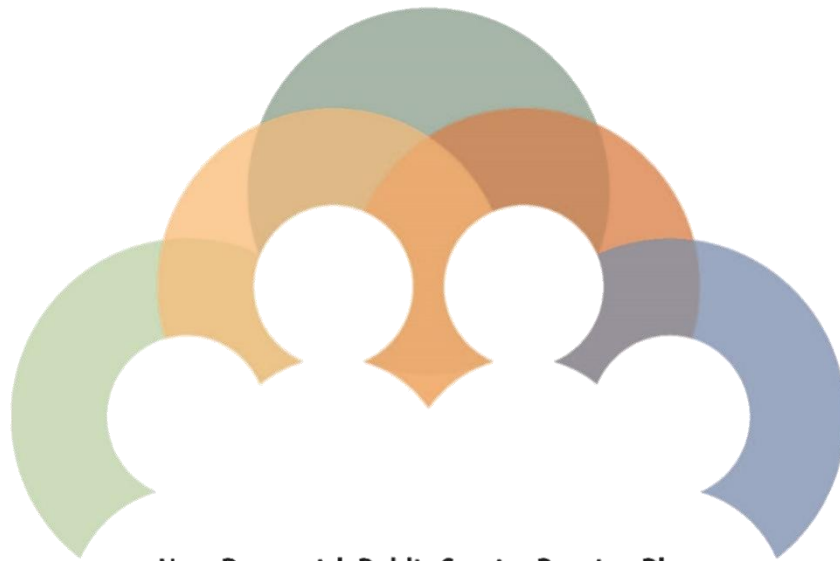
Visitez Vestcor.org pour plus d'informations.

VESTCOR

O&R



PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES



New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick